

les plus glorieuses des oeuvres récentes de la France catholique. Qu'il est merveilleux, le nombre de ceux qui, réunis par ce nouveau lien de charité et venus de toutes les parties de la terre, ont aidé les missions catholiques par le secours de leurs aumônes et par le suffrage de leurs prières ! C'est pourquoi Nos prédécesseurs ont encouragé cette oeuvre, dont Nous parlons, par les plus précieux privilèges et par les plus grandes faveurs de la bienveillance pontificale. Grégoire XVI, notamment, dans ses Lettres apostoliques : *Probe nostis* du 15 août 1840, et Léon XIII, dans son Encyclique *Sancta Dei civitas* du 3 décembre 1880, l'ont recommandée par les paroles les plus louangeuses à tous les évêques et à tout le troupeau des fidèles. Pour Nous, il Nous plaît de louer ici l'un et l'autre des sièges de cette oeuvre ; celui de Lyon et celui de Paris, pour leur prudence et surtout pour leur équité à secourir non seulement les missions que la très noble nation française a établies avec le zèle qu'elle a reçu de ses ancêtres pour garder et proclamer la foi, mais encore les missions que d'autres nations, poussées par l'esprit de Jésus-Christ, ont fondées dans un esprit de sainte émulation.

Aussi, dans le but que Nous avons signalé, préférons-Nous, plutôt que de fonder une nouvelle institution, rendre mieux adaptée aux temps nouveaux, cette oeuvre de la Propagation de la Foi, dont le siège serait transféré à Rome, capitale de l'Eglise. Elle deviendrait ainsi, revêtue du prestige de Notre autorité, l'instrument pontifical de la concentration des aumônes des fidèles, destinés aux missions. Et Nous prenons cette décision d'autant plus volontiers que les directeurs de l'Oeuvre, tant à Lyon, qu'à Paris, en fils très dévoués de l'Eglise, Nous ont affirmé, dans une lettre